

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 18 JUIN 2013

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, Bourgmestre -Président ;
Mme et Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, *Echevins*

Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit DEGHOAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Larissa DAVOINE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, *Conseillers*

Mme Eugénie RUELLE, *Présidente du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Secrétaire communal f.f..*

EXCUSEE :

Mme Véronique DEBIEVE

Convoquée en date du 07 juin 2013, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

*

Conseil communal 2013/04 (s.p.) – Séance du 18 juin 2013

Conseil communal du 18 juin 2013

à 20h

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

FINANCES

1. Compte budgétaire de l'exercice 2012

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte budgétaire de l'exercice 2012, services ordinaire et extraordinaire, ainsi que le bilan et le compte de résultats 2012.

M. Van Houter donne lecture de la note de présentation du compte 2012 :

- **« Le compte budgétaire 2012 de la Ville de BINCHE se termine :**

- à l'ordinaire :

- par un boni budgétaire 2012 de **1.225.726,80 €**

- par un boni budgétaire global de **10.250.285,37 €**

- par un boni comptable global de **10.752.246,64 €**

(la différence provient des engagements reportés soit **501.961,27 €**)

- à l'extraordinaire :

- par un boni budgétaire de **617.643,18 €**

- par un boni comptable de **6.995.214,12 €** (les engagements reportés sont de **6.377.570,94 €**)

En fonction de ces résultats, le boni du service ordinaire de l'exercice 2013 est majoré de **331.618,01 €** et le boni du service extraordinaire de l'exercice 2013 est diminué de **- 37.023,40 €** dans la modification budgétaire N°1 de l'exercice 2013.

- **Recettes et dépenses ordinaires et taux de réalisation du budget**

Recettes ordinaires

A l'exercice propre (hors prélèvements), les crédits budgétaires finaux étaient de **31.011.353,20 €**. Les droits constatés nets au compte sont de **31.011.353,20 €**, soit un taux de réalisation de **98,35 %**.

Ce taux de réalisation de plus de 98% se décompose comme suit selon la nature de ces recettes :

- 87,47% de réalisation en recettes de prestations
- 98,62% de réalisation en recettes de transferts
- 99,11% de réalisation en recettes de dette (dividendes Intercommunales Gaz, Electricité, récupération des charges des emprunts tiers, Intérêts créditeurs)

Dépenses ordinaires

A l'exercice propre (hors prélèvements), les crédits budgétaires finaux étaient 31.303.948,19 €. Les engagements au compte sont de 29.785.626,40 €, soit un taux de réalisation de 95,15 %.

Ce taux de réalisation se compose comme suit par nature de dépenses :

- 95,10 % de réalisation en dépenses de personnel
- 82,04 % de réalisation en dépenses de fonctionnement
- 102,77 % de réalisation en dépenses de transferts (le dépassement provient des non-valeurs enregistrées sur les taxes communales)
- 98,18 % de réalisation en dépenses de dette

• Evolution des principales recettes et dépenses du service ordinaire

Recettes ordinaires

Par rapport à l'an passé, on constate une diminution des recettes de prestations de **25,0 %**, une augmentation des recettes de transferts de **5,6 %** ainsi qu'une diminution des recettes de dette de **3,9 %**. D'où proviennent ces variations ?

Recettes de Prestations

La diminution des recettes de prestations provient essentiellement des notes de crédit du service ordinaire (-156.665,47 €), d'une baisse des droits d'entrées de la piscine communale (-10.373,03 €), d'une baisse des droits de location des installations sportives (-11.701,57 €).

		2011	2012	Différence
050/161-48	PRODUITS DIVERS - INDEMNITES PETITS DOMMAGES SINISTRES-DIVERS	45.333,88	8.348,06	-36.985,82
551/161-05	REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE RESEAU GAZIER	192.703,42	180.140,20	-12.563,22
640/161-48	ALLOET- RISTOURNE SUR PRODUITS FORESTIERS	41.250,00	22.035,89	-19.214,11
722/106-01	NOTES DE CREDIT ET RISTOURNES DU SERVICE ORDINAIRE	158.954,43	2.288,96	-156.665,47
764/161-04	PRODUITS DROITS ENTREES PISCINE	63.732,53	53.359,50	-10.373,03
764/163-01	PRODUITS DE VENTE ET LOCATIONS DE SALLES DE SPORT (DBM, ST ALBERT, SALLE DES TRIEUX, PISCINE)	31.449,87	19.748,30	-11.701,57
878/161-05	CONCESSIONS DE TERRAINS DANS LES CIMETIERES	81.365,00	70.680,00	-10.685,00
				-258.188,22

• Recettes de TRANSFERTS :

- Le Fonds des communes : augmentation de 673.050,78 € (+ 7,55 %)
- Additionnels : Diminution de 15.641,91 € (-0,23 %) des recettes IPP, augmentation des recettes PRI de 220.452,92 € (+4,53 %), les recettes relatives à la taxe sur les automobiles augmentent de 13.635,78 € (+3,65 %);

- Taxes locales :
- Vente de sacs = 0 (effet nul car la dépense vente de sacs est aussi égale à 0)
Autres taxes locales : La différence provient de la Taxe zone bleue et d'une augmentation des recettes relatives à la délivrance des documents administratifs
- Perception d'une année complète de la taxe sur les parkings (Zone bleue) : 177.000,00 €.
- Les subventions pour le personnel sont stables (-1,85 %) ;
- Les autres subventions et transferts : assurances (rentes accident de travail), compensation de la forfaitisation des réductions du PRI, Subvention Plan de cohésion sociale, subvention de fonctionnement pour l'enseignement) et les dividendes exceptionnels d'ITRADEC d'un montant de 206.825 €.

- **Recettes de DETTE**

Une baisse des intérêts créditeurs, la perte définitive des dividendes du Holding communal. Les dividendes de la SWDE ne sont plus actés car ils étaient compensés par la charge des intérêts ... (recettes = dépenses).

- **Dépenses ordinaires**

- **Dépenses de PERSONNEL**

On constate une augmentation de 0,7 % par rapport à 2011. On peut estimer que par rapport à l'an dernier les dépenses sont relativement stables.

- **Dépenses de FONCTIONNEMENT**

Par rapport à 2011, nous constatons une augmentation des dépenses de fonctionnement de 147.121,27 €, soit 3,78 %.

Pour rappel, la diminution du poste déchets (2010 – 2011 – 2012) provient principalement de la suppression de l'écriture relative à la vente des sacs poubelle (442.817,67 € en 2010 → effet nul, car la recette est égale à la dépense et il n'y a pas d'encaissement et pas de décaissement).

Une augmentation du poste téléphonie de plus de 23.000 € (les lignes informatique ADSL ... sont comprises dans les frais de téléphonie) et une augmentation des frais de correspondance de plus de 31.000 € par rapport à 2011 (de plus en plus d'envois par pli recommandé).

(Pour le futur, →) Il est à noter qu'à partir du mois de juin 2013, (uniquement pour les taxes communales), le coût d'envoi des recommandés sera facturé aux contribuables en retard de paiement (10 €).

Par rapport à 2011, les frais de carburant sont en augmentation de 9,87 %

Jusqu'en 2011, les postes eau, gaz et électricité étaient repris sur le même article budgétaire (code économique). Depuis 2012, ces postes sont correctement ventilés.

La synthèse analytique reprend bien le poste « eau » pour un montant de **117.187,73 €**, le poste « chauffage électricité » d'un montant de **339.457,94 €** est constitué de l'achat de mazout de chauffage pour un montant de **16.241,40 €** et du poste d'électricité pour un montant de **323.216,54 €**.

Le poste « chauffage gaz » pour un montant de **486.896,89 €** est repris dans le sous-groupe « autres frais » d'un montant total de **(640.509,83 €)** de la synthèse analytique (modèle fixé par le Service Public de Wallonie).

De manière générale, les postes eau, gaz et électricité sont en augmentation de **93.343,59 €** par rapport à 2011 soit 9,37% (**995.842,40 € en 2011 pour 1.089.195,99 en 2012**).

Bien que les frais de fonctionnement soient en augmentation par rapport à 2011, ils sont quand même inférieurs aux exercices 2010 et 2009 ...

- **Dépenses de TRANSFERTS**

Par rapport à 2011, une augmentation des dépenses de transferts de 1.164.906,61 € soit +12,72 %.

- La contribution au C.P.A.S augmente de 583.324,20 € (+15,88 %).
- La contribution à la POLICE augmente de 125.265,76 € (+4,38 %).
- Le poste DECHETS diminue de 84.525,00 € (-5,61 %).

- La contribution aux fabriques d'église augmente de 54.580,57 € (+ 23,95 %). Les principales augmentations :
 - ST URSMER augmentation de 16.454,64 € (+23,13 %)
 - ST PIERRE (Leval) augmentation de 9.105,16 € (+56,97 %)
 - Ste BARBE augmentation de 16.127,09 € (+42,45 %)
 - Ste MADELEINE augmentation de 10.420,06 € (+317,50 %)

- Les dépenses de transferts reprises dans la rubrique « Autres Cotisations intercommunales » augmentent de 5.264,88 € (+1,41 %). La principale augmentation : ANTENNE CENTRE augmentation de 5.000,00 € (+8,33 %)

- Les dépenses de transferts reprises dans la rubrique « Subventions associations » augmentent de 26.719,15 € (+6,85 %). Les principales augmentations :
 - OFFICE DU TOURISME augmentation de 13.000,00 € (+20,97 %)
 - BINCHE CULTURE augmentation de 30.000,00 € (+36,36 %)

- Parmi les « autres dépenses de transferts » on constate une augmentation de 454.277,05 € soit (+362,37 %) cette augmentation s'explique par les mouvements suivants :
 - Non-valeurs sans décaissement (040/301-01 : Taxes communales, dégrèvements, irrécouvrables) → 378.888,67 €
 - Non-valeurs avec décaissement (040/301-02 : Taxes communales, dégrèvements, irrécouvrables) → 44.389,93 €
 - La contribution au projet d'entretien des sentiers balisés via la participation à la Maison du Tourisme Val de Sambre → 33.175,00 €

- **Dépenses de DETTE**

Par rapport à 2011, les dépenses de dette augmentent de 50.740,63 € (+2,54 %).

La principale augmentation provient des charges d'emprunts en part propre qui augmentent de 59.567,76 € (+3,33 %).

Les intérêts débiteurs concernent les ouvertures de crédit de type « escompte de subvention

- **Compte extraordinaire 2012**

Le compte 2012 présente à l'extraordinaire :

- un boni budgétaire de **617.643,18 €**
- un boni comptable de **6.995.214,12 €**

- les engagements reportés sont de **6.377.570,94 €**

Les engagements totaux (hors prélèvement) s'élèvent à **20.651.428,76 €** en ce compris une somme de **12.374.272,59 €** relative aux engagements sur les exercices antérieurs.

Les dépenses engagées (hors prélèvement) sur l'exercice propre (2012) sont de **8.277.156,17 €** sur un budget total de **12.813.240,39 €** soit un taux de réalisation de **64,60 %** des dépenses budgétisées sur l'exercice 2012.

- **La comptabilité générale :**

- 1° **Le compte de résultats**

Le compte de résultats de l'année 2012 présente :

- un **résultat courant de 1.814.998,43 €**,
- un **résultat d'exploitation de 1.135.806,61 €**,
- un **Boni exceptionnel de 1.043.939,25 €**

Le résultat de l'exercice = résultat d'exploitation + Boni exceptionnel.

Pour l'année 2012, le Boni de l'exercice est de **2.179.745,86 €**.

En conclusion, les finances de la Ville BINCHE sont saines.

Comme chaque année, le résultat du compte est meilleur que les dernières prévisions budgétaires estimées.

Malgré une conjoncture économique particulièrement difficile, la Ville de BINCHE peut envisager, prudemment mais sereinement, l'avenir d'un point de vue financier».

M. Piret remarque que la dette est en forte progression, ce qu'il dénonce depuis longtemps. Il relève aussi que selon les documents, les chiffres de la dette ne sont pas identiques. Ainsi, même si les deux documents montrent une progression significative de l'endettement de la Ville, il existe une différence notable entre le budget 2013 et le compte 2012. Au 31 décembre 2012, le compte indique ainsi une dette de 28.000.000 EUR. Au budget 2013, le montant s'établit à 29.233.000 EUR. Le budget d'un exercice et le compte de l'exercice précédent sont pourtant établis de façon quasi simultanée. Les deux documents présentent néanmoins une différence notable sur l'endettement. Par ailleurs, sur les exercices antérieurs, le montant de la dette devrait être constant. Or, il évolue. Il s'élève à 23.000.000 en 2011, selon le compte 2011. Il s'élève à 23.000.000 en 2011, selon le compte 2012.

M. Joie rejoint M. Piret sur le constat d'une explosion de la dette. Il regrette cependant une présentation trompeuse des documents. En effet, les histogrammes de l'évolution des recettes, en vert, et des dépenses, en vert, semblent indiquer une plus forte augmentation des recettes. Or, la comparaison entre évolution des dépenses et des recettes, via ces courbes est tronquée. La courbe des dépenses est écrasée, par rapport à la courbe des recettes puisque l'échelle utilisée sur l'axe des ordonnées n'est pas la même pour le dessin des deux courbes. Aussi, M. Joie indique que si les courbes étaient dessinées sur base de tableaux utilisant les mêmes échelles, chacun pourrait visualiser, via l'histogramme, une très forte augmentation des dépenses. Tel que présenté, l'histogramme est trompeur et M. Joie le dénonce, tandis que ce type de tableau doit permettre une compréhension rapide des tendances.

M. Devin demande à M. Joie de ne pas faire de procès d'intention et de laisser M. le Receveur donner toutes explications.

M. Ferrari explique, concernant l'évolution du montant de la dette au compte et au budget, que la circulaire budgétaire impose des prises en compte différentes des emprunts au budget et au compte. Ainsi, l'on doit budgéter 6 mois de charges d'intérêt pour un emprunt prévu afin de financer un nouveau projet. S'il s'agit d'un projet reporté, la budgétisation doit porter sur 12 mois d'intérêt et de remboursement du capital. Au compte, n'est actée que la réalité des dépenses effectivement consenties. Il en résulte que par rapport à la dette, le budget est souvent plus pessimiste que la réalité actée au compte. Ensuite, M. Ferrari indique que la situation de la dette évolue. Des emprunts s'amortissent, d'autres sont contractés. Quoi qu'il en soit, c'est au niveau du compte que la situation exacte est actée, le budget n'étant qu'une prévision.

M. Piret entend ces explications. Il comprend cependant mal que le projet de budget soit soumis à l'approbation du conseil en février et que les chiffres de dette qu'il contient soient ensuite autant modifiés au compte.

M. Ferrari indique que ceci résulte des règles prescrites pour l'établissement des budgets, règles auxquelles la Ville doit se conformer et qui sont automatiquement appliquées par les outils informatiques.

M. Piret entend ces explications. Il demande pourquoi la situation de dette de l'exercice 2011, est différente selon qu'elle est reprise au compte 2011 et 2012.

M. Ferrari explique que la dette 2011 est consolidée au compte 2012 avec la dette 2012. La dette 2011 n'évoluera en revanche plus au compte 2013.

M. Piret rappelle que, indépendamment de ces questions et réponses techniques, le constat qu'il posait en début de discussion du point, à savoir celui d'une forte augmentation de la dette, est inquiétant. En 3 ans, la dette a augmenté de 40%.

M. Devin rappelle et déplore à ce titre la décision du groupe Union d'étaler la dette. Cette décision a actuellement pour conséquence qu'aucun emprunt n'arrive à échéance.

M. Ferrari souhaite souligner qu'il n'est influencé par personne dans l'établissement du compte. Il indique qu'il effectue ce travail en toute indépendance. Par rapport aux courbes d'évolution des recettes et dépenses, s'il comprend la remarque, il indique que la synthèse analytique, dont ressortent les courbes en discussion, résulte du décret et ne peut pas être modifiée. Les courbes sont générées automatiquement par les outils disponibles. Il n'y a dès lors aucune volonté de duper mais l'application des outils décrets et obligatoires. M. Ferrari rappelle que les chiffres soutenant les courbes sont bien corrects.

M. Joie soulève que la matière est complexe et que les histogrammes doivent constituer les clefs d'une compréhension plus aisée des documents comptables. Or, avec le problème soulevé, ils ne permettent pas d'atteindre cet objectif pédagogique. Il demande dès lors à M. Devin de relayer le problème auprès de la Région wallonne.

M. Derval, concernant l'augmentation de la dette, rappelle qu'elle est le pendant de la concrétisation des projets de la majorité en place pour la Ville.

Accord à l'unanimité

- 2. Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2013 – Services ordinaire et extraordinaire**
 - ARRET**

Le Conseil communal est invité à arrêter la modification budgétaire n° 1 des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2013.

M. Van Houter donne lecture de la note de présentation de la modification budgétaire 1 des exercices ordinaire et extraordinaire :

- **MB1 - Budget Ordinaire**

Se termine avec :

- un résultat à l'exercice propre de 284.495,10 €
- un résultat global de 9.470.597,49 €

Et ce malgré un transfert vers le fonds de réserve de 1.485.486 € (financement de projet sur fonds propre)

Les grandes modifications de la MB ordinaire N° 1 sont :

- **En dépense :**

- Aux exercices antérieurs
 - o adaptation de différents crédits pour faire face à nos obligations (+85.603,44)
- A l'exercice propre
 - o Diminution du précompte mobilier (de pair avec intérêts créditeurs) -10.500 €
 - o Majoration des intérêts de retard (dossier rue St PAUL) (+8.000 €)
 - o Diminution des dépenses de personnel (-221.077,84 €)
 - o Augmentation de la dotation 2013 au CPAS (+ 444.449,21 €) → (4.700.000 €)
 - o Adaptations des crédits de dépense en discrimination positive
 - o Achat de fournitures pour l'enseignement (PERONNES CHARB.) (+35.000 €)
 - o Anniversaire de l'UNESCO (+25.000 €) → Dép. totale 49.500 € (ordinaire)
 - o Subside à la RJE Binchoise (+10.000 €)
 - o Frais d fonctionnement en eau gaz et électricité (piscine) (+60.000 €)

- **En recettes :**

- Aux exercices antérieurs
 - o intégration du résultat du compte 2012 (boni ordinaire + 331.618,01)
 - o Additionnels au Pri +882.321,57 (retards de perception)
- A l'exercice propre
 - o Diminution de la recette intérêts créditeurs (-50.000 €)
 - o Diminution de la redevance occupation du domaine public (gaz) (- 17.003,54 €)
 - o Recette de subside 10^{ème} anniversaire reconnaissance par l'UNESCO (+25.000)
 - o Notes de crédits gaz / électricité pour plus de 70.000 €

- **MB1 - Budget Extraordinaire**

Se termine avec :

- un résultat de 1.267.316,77 €

- **En dépenses :**

Aux exercices antérieurs

- o Travaux au Musée Int. Carnaval & Masque (+81.000 €)
- o Entretien voiries & trottoirs 2011 (+65.000 €)
- o Eclairage public (passages piétons) (+65.000 €)
- A l'exercice propre
 - o Installation d'un système d'alarme au Serv. Travaux (+10.000 €)
 - o Rue de Saint-Fiacre & de Belle Vau (+381.809,10 €)

- *Asphaltage de la cour de l'école de Leval (+25.000 €)*
 - **(Ecole Château TRIGALLEZ)**
- *Maintenance du Théâtre (+ 28.000 €)*
- *Travaux d'aménagement du Stade D. Schena (+125.000 €)*
- *Défibrillateurs pour salles communales (+5.000 €)*
- *Curage de fossés dans l'entité (5.000 €)*
- *Aménagement d'une nouvelle parcelle au cimetière de PER. CHARB. (+100.000 €)*
- *Prêt à la Régie foncière pour terminer l'aménagement extérieur (+20.000 €)*
- **En recettes :**
 - *Réinscription du subside pour la création de voies PicVerts (+300.000 €)*
 - *Recette complémentaire relative à la Cure de 47.195,36 € (perçue)*
 - *Subside Rues de Saint Fiacre et Belle Vau (+281.809 €)*
 - *Subside complémentaire Piscine (+359.800 €)*
 - *Subside complémentaire travaux (MICM) (+344.700 €)*

Les autres dépenses du budget extraordinaire sont financées par le fonds de réserve extraordinaire (financement sur fonds propre).

Après la MB1 du service extraordinaire, le solde du fonds de réserve sera de +220.698,31 €.

M. Piret constate une augmentation de 49.000 € des crédits de dépense pour le projet UNESCO et de 50% de subsides en recettes pour ce projet. Il demande quels sont les projets envisagés sur ces crédits.

M. Devin répond que les projets sont en cours de réflexion et de demande de subsides et que toutes les informations seront données lorsque l'instruction de ces dossiers aura abouti. Des expositions, projections de films, mises en valeur de la Ville sont envisagés.

M. Piret indique qu'il n'a pas d'autre remarque par rapport au projet de modification budgétaire.

Pour : 24

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit
DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe
VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella
CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS,
Eugénie RUELLE**

Contre : 6

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

3. Déclassement de véhicules – Procédure et négociation de vente - DECISION

Le Conseil communal est invité à procéder au déclassement des véhicules du patrimoine communal et de charger le Collège communal d'en négocier la vente.

Accord à l'unanimité

COMPTABILITE COMMUNALE

4. Convention de gestion Ville de Binche/Antenne Centre – Cotisations annuelles à la télévision régionale – Exercices 2013/2014

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à valider la proposition de convention de gestion.

Accord à l'unanimité

FISCALITE

5. Imposition communale – Approbation par la tutelle spéciale d'approbation – Exercices 2013/2019

- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance et à transmettre au Receveur communal pour information, la décision d'approbation par l'autorité de tutelle, de la délibération du 27 mars 2013, par laquelle le Conseil communal arrête le règlement sur les documents administratifs délivrés au Service Etat Civil, en application des articles L3131-1 et L3132-1 à 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Prise de connaissance

6. Imposition communale – Approbation par la tutelle spéciale d'approbation – Exercices 2013/2019

- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance et à transmettre au Receveur communal pour information, la décision d'approbation par l'autorité de tutelle, de la délibération du 27 mars 2013, par laquelle le Conseil communal arrête le règlement sur les prestations administratives lors de l'envoi de recommandés dans le cadre du recouvrement des taxes, redevances et tarifications communales, en application des articles L3131-1 et L3132-1 à 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Prise de connaissance

7. Imposition communale – Approbation par la tutelle spéciale d'approbation – Exercices 2013/2019

- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance et à transmettre au Receveur communal pour information, la décision d'approbation par l'autorité de tutelle, de la délibération du 27 mars 2013, par laquelle le Conseil communal arrête le règlement sur les documents administratifs délivrés au Service Urbanisme, en application des articles L3131-1 et L3132-1 à 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Prise de connaissance

JURIDIQUE

8. Transport social – Convention de mise à disposition de la camionnette sociale

- **APPROBATION**

Dans le cadre des synergies avec le CPAS, le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la convention de mise à disposition de la camionnette sociale au profit du CPAS.

Accord à l'unanimité

9. Bail emphytéotique entre la Ville et le CPAS – Aile du bâtiment administratif

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à conclure un bail emphytéotique entre la Ville et le CPAS concernant une partie du bâtiment du centre administratif (ancienne aile de la Police Locale).

M. Piret demande ce que la majorité compte faire des 3 immeubles rue de la Triperie, propriété du CPAS.

M. Devin indique que de beaux projets pourront être développés dans ces 3 immeubles.

Accord à l'unanimité

TUTELLE CPAS

10. Tutelle CPAS – Rapport annuel d'activités de la Commission Locale pour l'Energie – Année 2012

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport d'activités de la Commission Locale pour l'Energie pour l'année 2012.

Prise de connaissance

DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

11. Travaux d'amélioration de la voirie et de l'égouttage de la rue des Boulois à Leval-Trahegnies – Emprises – Approbation des conventions supplémentaires

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver les conventions supplémentaires relatives aux travaux d'amélioration de la voirie et de l'égouttage de la rue des Boulois à Leval-Trahegnies, établies par l'I.D.E.A. ;
- charger le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi des transactions ;
- inscrire les crédits supplémentaires pour faire face à la dépense, à la prochaine modification budgétaire du budget extraordinaire exercice 2013.

Accord à l'unanimité

12. Travaux d'amélioration de la voirie et de l'égouttage de la rue des Boulois à Leval-Trahegnies – Emprises – Approbation du projet d'acte

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le projet d'acte établi par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi relatif à l'acquisition de la parcelle sise rue des Boulois à Binche (Leval) cadastrée section B n° 57 F partie d'une contenance totale de 2 m², au montant de 180 € ;
- imputer la dépense à l'article 421/71101-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2013 n° de projet 20124231.

Accord à l'unanimité

SUBSIDES

13. Subsidés communaux – Délégation au Collège communal pour l'octroi de subventions

- DECISION

Le Conseil communal est invité à déléguer au Collège communal, pour la durée de la présente législature, la compétence d'octroyer les subventions :

- qui figurent nominativement au budget, dans les limites des crédits, qui y sont inscrits à cet effet et approuvés par l'autorité de tutelle ;
- en nature ;
- motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues.

M. Piret indique que le groupe UNION votera contre cette délégation, étant opposé au principe de la soustraction de ces dossiers à la compétence du Conseil communal.

M. Ferrari indique qu'il s'agit d'une possibilité, non d'une obligation.

M. Devin propose dès lors le dossier au vote des conseillers communaux.

Pour : 24

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS, Eugénie RUELLE

Contre : 6

Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT

14. Subsidés communaux 2013 – Octroi d'un subside ponctuel et exceptionnel

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'octroi d'un subside ponctuel et exceptionnel de 2.400 € à l'« Union Basket Club Binche », pour l'organisation de « *Waudrez en fête* », du 17 mai 2013 au 20 mai 2013.

Accord à l'unanimité

15. Subsidés communaux 2013 – Octroi d'un subside nominatif à diverses associations

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer, pour l'année 2013, sur l'octroi d'un subside nominatif aux associations suivantes :

- l'A.s.b.l. Centre de la Dentelle et des métiers d'Art de Binche ;
- l'A.s.b.l. Office du tourisme de Binche ;
- l'A.s.b.l. Indépendants, Commerçants, Artisans Binchois ;
- l'A.s.b.l. Promotion de l'Enseignement communal Fondamental de la Ville de Binche ;
- l'A.s.b.l. Amicale des Beaux-arts ;
- l'A.s.b.l. Les Petites Coccinelles ;
- l'A.s.b.l. Amis de Binche culture ;
- l'A.s.b.l. Binche Tournai Binche ;
- l'A.s.b.l. Atelier Théâtre Binche Estinnes ;
- l'A.s.b.l. Maison de la laïcité Binche-Région ;
- l'A.s.b.l. Binche Environnement.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

16. Comptabilité générale de la Régie Foncière – Etat des recettes et des dépenses et comptes annuels – Exercice 2012

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver l'état des recettes et des dépenses ainsi que les comptes annuels de la Régie Foncière communale de Binche, pour l'exercice 2012.

Accord à l'unanimité

17. Aliénation d'une parcelle de terrain sise avenue Wanderpepen 19 à Binche cadastrée section C n° 138/02a

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 24 mai 2013, par laquelle il a :

- marqué son accord de principe sur l'aliénation de la parcelle cadastrée section C n° 138/02a d'une superficie de 20 m² située à l'avenue Wanderpepen n° 19 à 7130 Binche;
- désigné le notaire Babusiaux afin d'estimer distinctement le prix du terrain, de la construction ;
- décidé que tous les frais inhérents à l'opération seront à charge de la partie demanderesse.

M. Piret indique que le dossier est brouillon, peu clair et ne permet dès lors pas aux conseillers communaux de prendre position en connaissance de cause.

M. Somers indique que le dossier est complexe. Il explique, conformément au rapport à la disposition des conseillers communaux, qu'un immeuble a été bâti sur une propriété communale, conformément à un droit réel de superficie concédé par la Ville. Le Conseil communal est invité à désigner le notaire Babusiaux afin d'évaluer le fond sur lequel la propriété a été bâtie. En effet, le propriétaire de l'immeuble souhaite le revendre. La Ville n'a aucun intérêt à conserver le fond et il est dès lors opportun de vendre le fond à l'occasion de la vente de l'immeuble y érigé.

Accord à l'unanimité

PATRIMOINE IMMOBILIER

18. Site dit « Confection MARVAN » sis avenue Wanderpepen n° 60 à Binche – Acquisition de l'appartement situé à l'étage

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- émettre un avis de principe sur l'acquisition de l'appartement situé sur le site dit « Confection MARVAN » sis avenue Wanderpepen 60 à Binche, cadastré section D n° 236 R pour 40ca;
- imputer la dépense à l'article 529/71201-53 du budget extraordinaire de l'exercice 2013 n° de projet 20130021;
- charger le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi du passage de l'acte et des tractations avec le propriétaire.

M. Piret indique qu'apparemment, la majorité en place ignorait l'existence d'un appartement au sein du site Marvan lors de l'acquisition de ce site. En effet, l'acquisition de cet appartement est seulement envisagée à présent. M. Piret déplore une gestion peu sérieuse du dossier.

M. Urbain indique que la majorité était bien consciente de l'existence de cet appartement. Elle a cependant préféré reporter le dossier d'acquisition de cet appartement après l'acquisition du site lui-même. L'acquisition du seul appartement eut paru absurde seule. Or la majorité n'avait aucune certitude de pouvoir entrer en propriété du site Marvan. D'où ce calendrier.

M. Joie entend bien cette réponse. Il demande quelle sera la position de la majorité si elle ne parvient pas à un accord sur l'acquisition de l'appartement. Aussi, il doute de la sincérité de la réponse apportée par M. Urbain. En effet, dans le dossier d'acquisition du site Marvan, l'existence de la 2^e parcelle n'a jamais été mentionnée.

M. Urbain estime qu'il est logique de procéder à l'acquisition de la plus grande parcelle d'abord. Aussi, la mention de l'appartement dans le dossier d'acquisition du site Marvan n'était pas justifiée, pas pertinente.

Pour : 24

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit
DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe
VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella
CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS,
Eugénie RUELLE**

Abstention: 6

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

INTERCOMMUNALES

19. IEH – Intercommunale – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 juin 2013 à Hornu - APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et l'affectation du résultat ;
- approuver la décharge aux Administrateurs pour l'année 2012 ;
- approuver la décharge au Contrôleur aux comptes pour l'année 2012 ;
- approuver l'actualisation de l'annexe 1 des résultats ;
- approuver la nomination d'un réviseur d'entreprises.

Accord à l'unanimité

20. IGH – Intercommunale – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 juin 2013 à Hornu - APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et l'affectation du résultat ;

- approuver la décharge aux Administrateurs pour l'année 2012 ;
- approuver la décharge au Contrôleur aux comptes pour l'année 2012 ;
- approuver l'actualisation de l'annexe 1 des résultats ;
- approuver la nomination d'un réviseur d'entreprises.

Accord à l'unanimité

21. IDEA – Intercommunale – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 26 juin 2013 à Mons

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le rapport d'activités 2012 ;
- approuver les comptes 2012 ;
- approuver la décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2012 ;
- approuver la désignation de la société RSM INTERAUDIT en qualité de Réviseur d'entreprises pour les années 2013, 2014 et 2015 suite à l'appel d'offres général ;
- approuver l'affiliation avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012 de la commune de Lens au Secteur II "Propreté Publique" pour l'activité du tri des déchets ménagers/PMS et de traitement par incinération et de soumettre cette affiliation – l'augmentation de capital y afférente, à savoir 595 parts à 25€ soit 14.875€ - que la libération du capital souscrit s'effectue en 3 versements annuels de 2 x 5.000€ en 2013 et 2014 et 1 x 4.875€ en 2015.

Accord à l'unanimité

22. Holding Communal – En liquidation – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 26 juin 2013 à Bruxelles

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- désigner un délégué ayant la qualité de Bourgmestre, Echevin ou Conseiller communal ;
- approuver la nomination du Commissaire proposé par les liquidateurs.

Accord à l'unanimité

23. IGRETEC – Intercommunale – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2013 à Gosselies

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver les Affiliations / Administrateurs ;
- approuver la fusion interne des secteurs 2 et 5 ;
- approuver les modifications statutaires concernant l'indexation du plafond des cotisations ;
- approuver les modifications statutaires conséquences de la décision de fusion interne des secteurs 2 et 5 et toilettage du texte ;
- approuver les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 - le rapport de gestion du Conseil d'Administration – le rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes ;
- approuver les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 ;
- approuver la décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2012 ;
- approuver la décharge à donner aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2012 ;
- approuver la désignation d'un réviseur ;

- In House – approuver les modifications des conditions de récupération des créances, de fiches tarifaires et tarification de nouveaux métiers.

Accord à l'unanimité

24. IPFH – Intercommunale – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2013 à Gosselies

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ;
- approuver la décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration et au réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2012 ;
- approuver le projet de fusion par absorption de CHF ;
- approuver la nomination d'un réviseur pour une période de trois ans.

Accord à l'unanimité

25. HYGEA – Intercommunale – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 27 juin 2013 à Mons

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le rapport d'activités 2012 ;
- approuver les comptes 2012 ;
- approuver la décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leurs missions au cours de l'exercice 2012 ;
- approuver la désignation de la société RSM INTERAUDIT en qualité de Réviseur d'entreprises pour les années 2013, 2014 et 2015, suite à l'appel d'offres général ;
- approuver la suppression de l'émolument de la Secrétaire du Conseil d'Administration d'HYGEA et de prévoir pour la Secrétaire du Conseil d'Administration, une rémunération équivalente au jeton de présence des Administrateurs octroyé pour chaque prestation de la Secrétaire du Conseil d'Administration ;
- approuver la modification de la composition du Conseil d'Administration, à savoir, la désignation de Monsieur Jacques DERVAL, Conseiller communal à Binche, en remplacement de Monsieur Laurent DEVIN, en qualité d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration d'HYGEA.

Accord à l'unanimité

26. ISSH – Intercommunale – Approbation des points de l'ordre du jour des Assemblées Générales du 27 juin 2013 à Binche

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour :

- de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- désignation du secrétaire et des scrutateurs ;
- rapport du conseil d'administration sur la justification de la modification de l'objet social conformément à l'article 413 du code des sociétés ;
- rapport du commissaire réviseur sur la situation active et passive de moins de trois mois (31 mars 2013) ;
- modifications statutaires résultant de l'entrée en vigueur du décret du 9 février 2012 modifiant le Code wallon du Logement conformément à la circulaire 2012/N°30 (annexe n°3) ;
- approbation du procès-verbal en séance.
- de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- désignation du secrétaire et des scrutateurs ;

- approbation des comptes annuels 2012, du rapport de gestion du conseil d'administration ;
- rapport du commissaire réviseur ;
- décharge à donner aux administrateurs ;
- marché public pour la désignation du réviseur ;
- élection du nouveau Conseil d'Administration ;
- approbation du procès-verbal en séance.

Accord à l'unanimité

AFFAIRES ECONOMIQUES

27. SAR/LS274 – « Etablissement de confection MARVAN » – Projet d'arrêté de subvention et de convention

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la convention relative à la subvention octroyée à la Ville de Binche, pour l'acquisition du site SAR/LS274 dit « Etablissement de confection MARVAN » à Binche.

M. Piret indique que le groupe UNION n'était pas d'accord avec l'acquisition. Cependant, maintenant que cette acquisition est décidée, il convient évidemment de la financer. Le groupe UNION votera dès lors pour l'arrêté de subvention.

Accord à l'unanimité

28. MAPIC – Participation de la Ville de Binche au salon « Marché International des Professionnels de l'Implantation Commerciale » du 13 novembre 2013 au 15 novembre 2013

- DECISION

Le Conseil communal est invité à statuer :

- sur la participation de la Ville de Binche au salon « MAPIC », du 13 novembre 2013 au 15 novembre 2013 ;
- sur les modalités relatives à cette participation.

M. Joie indique que la Ville ne disposera plus d'un stand sur le salon. Un membre du Collège y représentera néanmoins la Ville, afin d'entretenir les contacts. M. Joie demande à la majorité d'organiser une commission afin que l'avancement du projet soit expliqué aux conseillers de l'opposition. Il indique que depuis 3 ans, la Ville participe au salon. Le Conseil ne reçoit cependant aucun retour attestant de l'utilité de la présence de la Ville à Cannes. Aussi, il estime que si des contacts existent, il est inopportun de retourner dans le sud de la France.

M. Urbain demande à M. Joie s'il connaît le coût pour la Ville de sa présence au MAPIC.

M. Joie répond par l'affirmative. Il lui indique que ce coût s'élève à 1.000 EUR.

M. Urbain ajoute que les frais autres que le ticket d'entrée, à savoir les frais de déplacement et de séjour sont pris à charge personnelle. La solution appliquée est la moins coûteuse pour la Ville. M. Urbain ajoute qu'il existe d'autres contacts à nouer sur places pour d'autres projets. Ainsi, des promoteurs d'une chaîne de fast-food ont été rencontrés sur place. Ils envisagent le développement d'un projet de 2.000.000 EUR à Binche. M. Urbain comprend dès lors mal la réticence du groupe UNION face à cette dépense de 1.000 EUR.

M. Joie constate que la Ville dépense ici 1.000 EUR. Cette somme n'est sans doute pas importante pour M. Urbain. Néanmoins, les finances de la Ville dégringolent. M. Joie demande pourquoi la majorité n'envisage pas une organisation à Binche afin de promouvoir les projets binchois, avec ce montant.

M. Urbain indique que les promoteurs de ce type de projet ne se déplacent pas à Binche. En revanche, ils sont tous présents au MAPIC et toutes les autres villes aussi. L'objectif de la présence de Binche au MAPIC est de les convaincre de venir à Binche. Il s'agit d'un salon international. Aussi, si ce type d'évènement ne présente aucun intérêt, pourquoi existe-t-il et attire-t-il tant de monde ?

M. Joie indique qu'à plusieurs reprises, le groupe UNION a demandé des précisions quant aux intérêts marqués sur le projet par les investisseurs. Jamais les précisions demandées n'ont été apportées.

M. Van Houter souligne que les membres du Collège qui se sont déplacés au MAPIC ont toujours payé tous les frais du déplacement, mise à part l'entrée au salon. La présence de la Ville afin d'entretenir et développer les contacts est adéquate. Certes, dans le domaine, les concrétisations ne se font pas en une semaine. La présence de la Ville au MAPIC n'en est pas moins utile.

M. Devin indique qu'en effet, d'un point de vue déontologique, les mandataires de la seule Ville de Binche paient les frais de déplacement et de séjour. M. Devin demande pourquoi Coca-Cola, une marque si connue, continue à faire de la publicité. Il s'agit d'entretenir leur visibilité. Il ajoute que la Ville de Binche, dans son projet de PRU, n'a rencontré à ce stade aucun écueil majeur. Les projets de La Louvière, Mons, Charleroi, certes plus importants en terme de superficie que le projet d'Îlot Pastures, ont ou ont eu une période de gestation longue.

M. Joie déplore que les conseillers de l'opposition ne reçoivent aucune information sur l'avancement du projet. Il indique qu'un projet de géolocalisation des cellules commerciales vides a été initié et qu'il avait demandé d'être informé de la mise en place du projet et de son succès. Il n'a jamais obtenu ce retour. Il dénonce cette même situation concernant la Maison de l'Emploi. Des statistiques de fréquentation ont été communiquées, mais jamais de comparatif avec les autres Maisons de l'Emploi, malgré les demandes répétées.

Pour : 24

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit
DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe
VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella
CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS,
Eugénie RUELLE**

Contre : 6

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

CCATM

**29. Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité –
Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur**

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le Règlement d'Ordre Intérieur de la future C.C.A.T.M..

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

30. Asphaltage de la cour de l'école communale du Château Trigallez à Leval-Trahegnies

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 660 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Asphaltage de la cour de l'école communale du Château Trigallez à Leval-Trahegnies».

Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 24.464,00 € hors TVA ou 29.601,44 €, 21% TVA comprise ;

- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit budget extraordinaire 2013, 721/723-60 (n° de projet 20130015) ;
- augmenter le crédit lors de la prochaine modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire 2013, 721/723-60 (n° de projet 20130015).

Accord à l'unanimité

31. Renouvellement de l'adhésion à la Centrale de marchés IEH en matière d'éclairage public

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- renouveler l'adhésion de la commune à la centrale de marchés constituée par l'intercommunale IEH pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux de pose d'installations d'éclairage public et ce, pour une durée de six ans à dater du 1^{er} juin 2013 et la mandater expressément pour :

- procéder à toutes formalités et prestations requises par la procédure ;
- procéder à l'attribution et à la notification dudit marché ;

- recourir, pour chaque projet de renouvellement d'anciennes installations ou d'établissement de nouvelles installations, aux entrepreneurs désignés par la centrale de marché dans le cadre de ce marché pluriannuel ;

- charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération ;

- transmettre la présente délibération à :

- l'autorité de tutelle ;
- l'autorité subsidiante ;
- l'intercommunale IEH, pour dispositions à prendre.

Accord à l'unanimité

32. Placement d'une chaudière en la salle annexe de la salle des Sports des Trieux à Ressaix

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le descriptif de travaux réf. 617 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Placement d'une chaudière en la salle annexe de la salle des Sports des Trieux à Ressaix". Le montant est estimé à 3.471,08 € hors TVA ou 4.200,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 764/724-60 (n° de projet 20130047).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

33. Backbone Optique Redondant

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 666 et le montant estimé du marché ayant pour objet "BackBone Optique Redondant", établis par le service informatique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 25.000,00 € hors TVA ou 30.250,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 104/742-53 (n° de projet 20130024).

Accord à l'unanimité

34. Achat de matériel informatique et logiciel

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principes des fournitures;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 668 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat de matériel informatique et logiciel", établis par le service informatique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 71.570,22 € hors TVA ou 86.599,99 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: serveur, estimé à 28.099,17 € hors TVA ou 34.000,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 2: PC, estimé à 12.396,70 € hors TVA ou 15.000,01 €, 21% TVA comprise;
- lot 3: portables, estimé à 4.132,22 € hors TVA ou 4.999,99 €, 21% TVA comprise;
- lot 4: écran, estimé à 1.239,67 € hors TVA ou 1.500,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 5: matériel réseau, estimé à 247,93 € hors TVA ou 300,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 6: application et licences, estimé à 20.661,15 € hors TVA ou 24.999,99 €, 21% TVA comprise;
- lot 7: imprimantes, estimé à 413,22 € hors TVA ou 500,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 8: accessoires, Ram, Alimentation..., estimé à 247,93 € hors TVA ou 300,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 9: prestation de service, estimé à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise;
- choisir l'appel d'offres général comme mode de passation du marché.

Accord à l'unanimité

35. Acquisition de chalets de type "Marché de Noël" 2013

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 667 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Acquisition de chalets de type "Marché de Noël" 2013". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 24.793,39 € hors TVA ou 30.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 763/744-51 (n° de projet 20130045) lors de la prochaine modification budgétaire.

M. Piret suppose que ces chalets seront implantés sur la Grand'Place à l'occasion du Marché de Noël, à son grand désespoir. Il est problématique pour le commerce local de supprimer 100 places de parking en période de fin d'année.

M. Devin relève que ce sentiment n'est pas partagé par les autres commerçants de la Grand'Place qui se réjouissent de l'organisation du Marché de Noël.

Accord à l'unanimité

36. Achat de matériel de signalisation touristique, de pavoiement et d'illumination 2013

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 672 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat de matériel de signalisation touristique, de pavoiement et d'illumination 2013". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 20.661,16 € hors TVA ou 25.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 529/744-51 (n° de projet 20130009).

M. Piret demande où est stocké le matériel d'illumination et où il passe. En effet, il a le sentiment que ce matériel n'est pas réutilisé d'une année sur l'autre.

M. Bejarano indique que ce matériel est correctement stocké, dans des boîtes spécifiques au sein du magasin du service des travaux. Aussi, une partie fait l'objet d'un roulement dans les communes afin de proposer une diversité d'année en année.

Mme Davoine ajoute que certains éléments sont transformés au sein du service des travaux afin de faire varier les dispositifs d'illumination.

M. Fayt estime qu'il existe 2 façons afin d'exercer son mandat de conseiller communal. La première consiste à poser les questions, se renseigner et soulever d'éventuels problèmes en connaissance de cause. Une deuxième, celle utilisée par M. Piret ici, consiste à dénoncer sans s'être préalablement informé de la cause. Et cette deuxième optique conduit ici à injurier le personnel communal, sensé dans l'esprit de M. Piret exécuter son travail de manière non professionnelle, perdant le matériel, le laissant se dégrader de sorte qu'il ne puisse être utilisé plusieurs années. L'intervention de M. Joie au sujet de l'histogramme relève de la même démarche. Avant même de chercher à comprendre la raison du dessin de

la courbe des dépenses, M. Joie estimait qu'il s'agissait d'une manipulation afin de brouiller toute bonne compréhension de l'histogramme.

M. Joie s'offusque de l'intervention de M. Fayt. Il indique qu'il n'a pas fait de procès d'intention à l'administration communale concernant l'histogramme. Aussi, il exerce son mandat de conseiller en prenant soigneusement connaissance des documents et ses interventions ont du fond.

Accord à l'unanimité

37. Acquisition d'une remorque plateau pour le transport des barrières

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le marché public "Acquisition d'une remorque plateau pour le transport des barrières", estimé à 2.892,56 € hors TVA ou 3.500,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 763/743-98 (n° de projet 20130033) ;
- approuver le principe des fournitures.

Accord à l'unanimité

38. Acquisition de mobilier pour la piscine communale

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le marché public "Acquisition de mobilier pour la piscine communale", estimé à 2.057,85 € hors TVA ou 2.490,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 764/744-51 (n° de projet 20130013) ;
- approuver le principe des fournitures.

Accord à l'unanimité

39. Acquisition de mobilier scolaire

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 669 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Acquisition de mobilier scolaire", établis par le service enseignement. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 12.240,00 € hors TVA ou 14.810,40 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: chaises, estimé à 3.170,00 € hors TVA ou 3.835,70 €, 21% TVA comprise;
- lot 2: bancs tables, estimé à 6.150,00 € hors TVA ou 7.441,50 €, 21% TVA comprise;
- lot 3: bureaux, estimé à 1.000,00 € hors TVA ou 1.210,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 4: armoires, estimé à 620,00 € hors TVA ou 750,20 €, 21% TVA comprise;
- lot 5: tableaux, estimé à 1.300,00 € hors TVA ou 1.573,00 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 722/741-51 (n° de projet 20130014) ;

- approuver le principe des fournitures.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DIVERS

40. Convention d'adhésion aux marchés « TIC » (Technologies – Information – Communication) du Service Public de Wallonie

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- adhérer à la centrale de marchés « TIC » du Service Public de Wallonie ;
- marquer son accord sur les termes de la convention d'adhésion aux marchés « TIC ».

Accord à l'unanimité

ENERGIE

41. UREBA Exceptionnel – Etablissement des dossiers de demande de subsides – Désignation de l'IDEA

- DECISION

La Ville de Binche a le souhait d'introduire des dossiers de demande de subsides par l'IDEA, moyennant les honoraires proposés, dans le cadre de l'appel à projets UREBA Exceptionnel lancé par le Gouvernement wallon.

Les dossiers à introduire sont:

- l'école du Centre à Leval-Trahegnies: vitrage/enveloppe/isolation ;
- la salle de sports DBM à Binche: enveloppe/isolation ;
- la salle de sports des Trieux à Ressaix: enveloppe/isolation.

Etant donné que la Ville de Binche est associée à l'intercommunale IDEA, le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'établissement des dossiers de demande de subsides.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL

42. Administration générale – Personnel communal non enseignant – Révision du règlement de travail – Horaire du Service des Sports et du théâtre

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'adaptation des horaires du Service des Sports et du théâtre prévus au règlement de travail.

Accord à l'unanimité

43. Cabinet du Bourgmestre et Echevins – Modification du cadre et des statuts

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver la proposition de modification de l'article 1 du cadre, de l'article 3 du statut administratif et de l'article 11 du statut pécuniaire du cabinet du Bourgmestre et des Echevins.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL INCENDIE

44. Révision du règlement organique du Service Incendie

- DECISION

Le Conseil communal est invité, sur base de l'article L1122-30 du CDLD, à approuver la révision du règlement organique du Service Incendie, afin notamment d'ouvrir un cadre professionnel adapté.

Accord à l'unanimité

45. Cadre du personnel communal – Modifications concernant le personnel professionnel du Service Incendie

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur les propositions de modifications du cadre du personnel communal concernant le personnel professionnel du Service Incendie, en y incluant les postes professionnels supplémentaires, la monographie des fonctions ainsi que le descriptif « succinct » des activités pour les emplois de même catégorie.

Accord à l'unanimité

46. Statut administratif du personnel communal – Modifications concernant le personnel professionnel du Service Incendie

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur les propositions de modifications du statut administratif du personnel communal concernant le personnel professionnel du Service Incendie, en y incluant les dispositions pour les nouveaux postes proposés.

Accord à l'unanimité

47. Statut pécuniaire du personnel communal – Modifications concernant le personnel professionnel du Service Incendie

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur les propositions de modifications du statut pécuniaire du personnel communal concernant le personnel professionnel du Service Incendie, en y incluant les dispositions pour les nouveaux postes proposés.

Accord à l'unanimité

48. Règlement de travail – Modifications d'horaire pour le Service Incendie

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur les propositions de modifications du règlement de travail concernant le personnel professionnel du Service Incendie, en y incluant les dispositions pour les nouveaux postes proposés.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

49. Enseignement maternel/primaire/artistique/musical et de promotion sociale – Déclaration des emplois vacants au 15 avril 2013

- DECISION

Le Conseil communal est invité à déclarer les emplois vacants dans l'enseignement officiel communal de la Ville de Binche, en date du 15 avril 2013.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

50. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Outre – Année scolaire 2012/2013 – Annulation de l'ouverture de deux unités de formation

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- procéder à l'annulation de l'ouverture de deux unités de formation de la séance du 19 décembre 2012, soit « Assurances vie/Niveau 2 » et « Bachelier/Stage d'intégration professionnelle » ;
- procéder à la réouverture de ces cours pour l'année 2012/2013.

Accord à l'unanimité

51. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Outre – Année scolaire 2012/2013 – Section « Bachelier en Tourisme » – Conventions de codiplomation entre l'Institut Supérieur Plus Outre et l'AMPES d'Erquelinnes

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 24 mai 2013 par laquelle, il donne mandat à Monsieur le Bourgmestre et Monsieur le Secrétaire communal f.f., pour la signature des conventions de codiplomation, entre l'Institut Supérieur Plus Outre et l'AMPES d'Erquelinnes, afin de conserver l'habilitation de la section « Bachelier en Tourisme ».

Accord à l'unanimité

52. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Outre – Année scolaire 2013/2014 – Convention avec le Forem – Cours de « Pavage/Dallage »

- DECISION

Le Conseil communal est invité à adopter la convention présentée pour 2013/2014, avec le Forem au nom de l'Institut Supérieur Plus Outre.

Accord à l'unanimité

PLAINE DE JEUX

53. Plaine de Jeux 2013 – Octroi d'une provision de trésorerie à la Responsable de la plaine de jeux – Gestion journalière du 08 juillet 2013 au 26 juillet 2013

- DECISION

Le Conseil communal est invité à octroyer une provision de trésorerie à la Responsable de la plaine de jeux, pour la période du 08 juillet 2013 au 26 juillet 2013.

Accord à l'unanimité

SOCIAL

54. Conseil Consultatif Communal des Aînés de Binche – Procès-verbal

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le procès-verbal relatif aux élections du Conseil Communal Consultatif des Aînés de Binche.

Accord à l'unanimité

CULTURE

- 55. Convention 2013 – Participation financière de la Ville de Binche au Centre Culturel Régional du Centre – Délégation de l'exécution de la convention de l'Asbl « Amis de Binche Culture »**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'intervention de l'Asbl « Amis de Binche Culture » au nom de la Ville de Binche, dans le cadre de cette convention.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISES

- 56. Fabrique d'église Sainte-Marie Madeleine à Epinois – Compte – Exercice 2011**
- **AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2011, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie Madeleine à Epinois, en sa séance du 22 mars 2012, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 11.381,23 € ;
- Dépenses : 9.116,38 € ;
- Excédent : 2.264,85 €.

M. Van Houter souhaite expliquer la position prise par les conseillers de la majorité dans le cadre des avis à remettre sur les comptes et budgets des fabriques d'église. Le vote philosophique n'est pas toujours le plus efficace. Aussi, les conseillers de la majorité, en présence de budgets et comptes contenant des erreurs, votent de sorte que l'avis remis soit négatif. Cette attitude a déjà permis d'attirer l'attention de la Députation Permanente sur une erreur de 12.000 EUR, en faveur de la Ville.

M. Joie indique que le vote positif du groupe UNION est un vote de respect par rapport au travail des bénévoles.

M. Van Houter ajoute qu'afin de soutenir les bénévoles et de simplifier la gestion de ces dossiers par la Ville, celle-ci va mettre à leur disposition un logiciel comptable.

Contre : 23

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN,
Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE,
Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY,
Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS,
Eugénie RUELLE**

Pour : 7

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT,
Benoit DEGHORAIN**

- 57. Fabrique d'église Sainte-Barbe à Péronnes-lez-Binche – Compte – Exercice 2011**
- **AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2011, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 18 mars 2013, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 103.095,25 € ;
- Dépenses : 32.782,11 € ;
- Excédent : 70.313,14 €.

Contre : 23

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN,
Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE,
Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY,
Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS,
Eugénie RUELLE**

Pour : 7

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT,
Benoit DEGHORAIN**

58. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies – Compte – Exercice 2012

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2012, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies, en sa séance du 03 avril 2012, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 47.572,32 € ;
- Dépenses : 46.453,69 € ;
- Excédent : 1.118,63 €.

Contre : 23

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN,
Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE,
Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY,
Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS,
Eugénie RUELLE**

Pour : 7

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT,
Benoit DEGHORAIN**

59. Fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix – Compte – Exercice 2012

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2012, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix, en sa séance du 16 avril 2013, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 54.118,87 € ;
- Dépenses : 39.897,53 € ;
- Excédent : 14.221,34 €.

Pour : 18

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT,
Benoit DEGHORAIN, Philippe VANDENNEUKER, Larissa DAVOINE,**

**Patrice LAÏ, Natacha LEROY, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Kevin VAN HOUTER,
Laurent DEVIN, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE**

Abstention : 12

**Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA,
Jean-Luc FAYT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT,
Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Maria HAMEL,
Eugénie RUELLE**

**60. Fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray – Compte – Exercice 2012
- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2012, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray, en sa séance du 04 avril 2013, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 7.056,67 € ;
- Dépenses : 5.554 ,01 € ;
- Excédent : 1.502,66 €.

Pour : 18

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT,
Benoît DEGHORAIN, Philippe VANDENNEUKER, Larissa DAVOINE,
Patrice LAÏ, Natacha LEROY, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Kevin VAN HOUTER,
Laurent DEVIN, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE**

Abstention : 12

**Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA,
Jean-Luc FAYT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT,
Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Maria HAMEL,
Eugénie RUELLE**

**61. Fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrines – Compte – Exercice 2012
- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2012, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrines en sa séance du 07 avril 2012, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 15.886,51 € ;
- Dépenses : 14.051,55 € ;
- Excédent : 1.834,96 €.

Pour : 18

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT,
Benoît DEGHORAIN, Philippe VANDENNEUKER, Larissa DAVOINE,
Patrice LAÏ, Natacha LEROY, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Kevin VAN HOUTER,
Laurent DEVIN, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE**

Abstention : 12

**Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA,
Jean-Luc FAYT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT,
Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Maria HAMEL,
Eugénie RUELLE**

**62. Fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche – Compte –
Exercice 2012
- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2012, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 14 avril 2013, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 22.696,87 € ;
- Dépenses : 20.440,25 € ;
- Excédent : 2.256,62 €.

Pour : 18

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT,
Benoit DEGHORAIN, Philippe VANDENNEUKER, Larissa DAVOINE,
Patrice LAÏ, Natacha LEROY, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Kevin VAN HOUTER,
Laurent DEVIN, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE**

Abstention : 12

**Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA,
Jean-Luc FAYT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT,
Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Maria HAMEL,
Eugénie RUELLE**

**63. Fabrique d'église Notre-Dame du Travail de Bray (Levant de Mons) –
Compte – Exercice 2012**

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2012, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame du Travail de Bray (Levant de Mons), en sa séance du 20 avril 2012, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 7.674,48 € ;
- Dépenses : 3.405,27 € ;
- Excédent : 4.269,21€.

Contre : 23

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN,
Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE,
Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY,
Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS,
Eugénie RUELLE**

Pour : 7

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT,
Benoit DEGHORAIN**

**64. Fabrique d'église Sainte-Barbe à Péronnes-lez-Binche – Budget –
Exercice 2013**

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2013, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche en séance du 18 mars 2013, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 38.481,00 € ;
- Dépenses : 38.481,00 €.

Pour : 18

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT,
Benoit DEGHORAIN, Philippe VANDENNEUKER, Larissa DAVOINE,**

**Patrice LAÏ, Natacha LEROY, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Kevin VAN HOUTER,
Laurent DEVIN, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE**

Abstention : 12

**Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA,
Jean-Luc FAYT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT,
Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Maria HAMEL,
Eugénie RUELLE**

POLICE ADMINISTRATIVE

65. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route - ARRET

Le Conseil communal est invité à modifier sa décision et approuver le projet de règlement complémentaire instaurant la mise en place de coussins berlinois à Binche, section de Ressaix, rue de la station, une zone d'évitement striée, d'une longueur de 13 mètres, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4 mètres, devant l'habitation n° 56.

Accord à l'unanimité

66. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route - ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, rue de Senzeilles, n° 12/2.

Accord à l'unanimité

67. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route - ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, section de Leval-Trahegnies, à la rue Albert 1^{er}, n° 120.

Accord à l'unanimité

68. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route - ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, section de Ressaix, à l'Avenue Marie-José, n° 117.

Accord à l'unanimité

69. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route - ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, section d'Epinois, à la rue du By, à proximité du n° 67.

Accord à l'unanimité

70. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- **ARRET**

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant le stationnement en partie, sur les accotements en saillie à Binche, rues Marguerite d'York et Marie de Hongrie.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

71. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 07 mai 2013

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 07 mai 2013.

Accord à l'unanimité sans remarque

*

La séance publique est levée

*

HUIS CLOS

AFFAIRES ECONOMIQUES

1. **Asbl Carnaval de Binche – Désignation de quatre représentants de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'Asbl Carnaval de Binche**
 - **DECISION**
2. **Asbl Binche Environnement – Désignation de quatre représentants de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'Asbl Binche Environnement**
 - **DECISION**

CCATM

3. **Renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité**
 - **ARRET**

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

4. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Nomination de trois institutrices à titre définitif avec effet au 1^{er} avril 2013**
 - **DECISION**
5. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant**
 - **DECISION**
6. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant**
 - **DECISION**
7. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant**
 - **DECISION**

8. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Modification de la désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
9. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Interruption de la carrière professionnelle d'une institutrice maternelle à titre définitif - Prolongation
- DECISION
10. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
11. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Démission d'une institutrice primaire à titre définitif
- DECISION
12. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Nomination à titre définitif d'une maîtresse de religion catholique
- DECISION

ATL

13. Commission Communale de l'Accueil (C.C.A.) – Désignation des représentants de la commune (composante 1)
- DECISION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE

14. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2012/2013 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Nomination en titre définitif d'une surveillante éducatrice
- DECISION
15. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2012/2013 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Mise en disponibilité pour cause de maladie
- DECISION
16. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire
- DECISION

17. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Interruption de carrière professionnelle à temps partiel – Surveillante éducatrice à titre définitif
- RATIFICATION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
--

18. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre – Année scolaire 2012/2013 – Démission d’un professeur de comptabilité à titre définitif pour cause de retraite
- DECISION
19. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre – Année scolaire 2013/2014 – Demande d’interruption de carrière complète pour congé parental
- DECISION
20. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre – Année scolaire 2012/2013 – Annulation de la décision du Conseil communal du 19 décembre 2012 – Désignations d’experts dans différentes unités de formation
- DECISION